

Plate-forme d'échanges

**Affichage environnemental des
produits grande consommation**

Date :
2012-03-20

Numéro du document:
N 078

Assistante:
Lydia GIPTÉAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:
Magalie TRALAN
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 83 40
magalie.tralan@afnor.org

**Compte rendu de la réunion de la PF générale
« Affichage environnemental des PGC » du
13 février 2012**

COMMENTAIRES/

DÉCISIONS

Pour information et commentaires jusqu'au 10 avril 2012.
La plateforme affichage environnemental générale se réunira :
le 11 avril 2012
le 21 juin 2012

SUITE A DONNER

SOURCE

Rappel ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Intervention S. Chevassus, CGDD - MEDDTL, sur les initiatives européennes et internationales en matière d'Affichage Environnemental
3. Validation du référentiel « Couches Bébé à usage unique »
Point sur GT 4H
4. Validation des référentiels « Balles » et « Volants de badminton »
Point sur GT 10S
5. Points sur les groupes de travail ayant tenu une réunion entre la PF du 11 octobre 2011 et celle-ci
GT Méthodologie
GT 1 « Alimentation et aliments pour animaux » - Philippe Diercxsens (Danone, ANIA)
GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs – Catherine Jammes (FICIME)
GT 3D « Produits d'entretien » - Claude Perrin (AFISE)
GT 3J « produits du jardin » – Laurent Dini (UPJ)
GT 4H « Hygiène » - Valérie Pouillat (GROUP'HYGIENE)
GT 4B « Beauté » - Hervé Rebollo (FEBEA)
GT 5 « Habillement, textile de maison » - Fanny Fourcade (IFTH) -chaussures/cuir/marochinerie – Thierry Poncet (CTC)
Projet DHUP (dit GT 6) – « produits de la construction » S.Morel (DHUP)
GT 7 « Ameublement » - Bertrand Demarne (UNIFA)
GT 8 « Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture, B.Moreau (UNIC), P.Sol (Hammelin)
GT 10J « Jeux Jouets », Laurent Parrot (FJP)
GT 10S « Équipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos...) », André-Pierre Doucet (FPS)
GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie », Nicolas Decayeux (UNIQ)
6. Point sur avancement des travaux normatifs sur l'Empreinte Eau
7. Questions diverses
8. Prochaines réunions

1. Ouverture de la réunion

C.Cros souhaite la bienvenue aux membres, et rappelle l'ordre du jour : outre les points d'actualité sur les groupes sectoriels, trois référentiels sont soumis à validation et une intervention du CGDD/MEDDTL sur les initiatives européennes et internationales est prévue.

2. Intervention CGDD - MEDDTL, sur les initiatives européennes et internationales en matière d'Affichage Environnemental

[Annexe 1 - Présentation Initiatives EUR et INTL CGDD/MEDDTL S.Chevassus]

Les initiatives nationales en Europe (Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Suède, Suisse et autres), et dans le monde (Japon, Corée du Sud, Thaïlande, Taiwan, Chine, Etats-Unis, Canada, Chili, Colombie, Nigéria, et autres) sont nombreuses.

L'UE s'est fortement mobilisée sur le sujet, avec des initiatives telles que le projet de méthodologie communautaire de calcul de l'empreinte environnementale des produits, ou la table ronde de l'industrie agro-alimentaire.

Les organisations internationales (ISO, WRI, WBCSD, ONU, UNEP-SETAC, OCDE, FAO) ont aussi un mis en place des réflexions ou des actions en ce sens.

L'OMC et le Centre International du Commerce abordent la question plus fréquemment dans leurs comités.

On remarque une prépondérance des initiatives « empreinte Carbone », mais les approches multicritères sont aussi présentes.

L'approche française « intégrée » (méthodologie générale, déclinaisons sectorielles, base de données, projets pilotes, expérimentation, etc.) intéresse au niveau communautaire

Les interlocuteurs nationaux (MEDDTL et ADEME) échangent fréquemment avec leurs homologues sur leurs pratiques et initiatives nationales.

« Les règles de l'OMC encadrent les réglementations techniques y compris environnementale sur les produits de consommation », et il est évoqué le fait que de telles initiatives ne sont pas contraires à ces règles.

C.Cros complète l'intervention en rappelant qu'on remarque une volonté forte de convergence, après une première étape d'expérimentation nationale des méthodologies existantes, pour une meilleure cohérence à long terme.

ECHANGES AVEC LA SALLE

PROCELPAC : TESCO serait en train de remettre en question son étiquetage CO₂, stoppant sa collaboration avec la fondation The Carbon Trust. Le JRC a par ailleurs une orientation de ses travaux différente de celle de la Plate-forme ADEME/AFNOR (notamment pour les allocations liées au recyclage). Quelle est la marge de manœuvre pour la France en termes de cohérence avec les différentes approches?

>> En effet, l'actualité sur la démarche de TESCO a mis en lumière un problème auquel le Carbon Trust doit faire face, à savoir la suppression de sa subvention publique de fonctionnement.

TESCO s'est néanmoins engagé à fournir une information sur l'empreinte environnementale de ses produits, avec un objectif de généraliser l'étiquetage CO₂ pour ses 70 000 références, et pourrait difficilement arrêter la labélisation sur les 500 produits déjà engagée. Il pourrait également y avoir un questionnement en cours sur la méthodologie, le PAS 2050 étant un référentiel général qui n'a pas de déclinaison sectorielle ni de base de données comme outils d'appui, ce qui rend sa mise en œuvre plus complexe.

Les évolutions seront suivies de près.

En ce qui concerne les travaux du JRC et la recherche de cohérence des travaux français avec les autres travaux : C.Cros rappelle l'article 1 du BP X30-023 : « Le présent référentiel peut être amené à évoluer, afin de prendre en compte le développement des travaux normatifs européens et internationaux et les pratiques existantes reconnues lorsqu'elles sont pertinentes au regard du présent référentiel. »

Le projet français s'inscrit dans la dynamique européenne, l'ADEME et le MEDDTL contribuent activement à ces travaux, et suivent avec attention ces développements, ce qui permet à la France d'avoir une avance sur la thématique. Les autorités françaises ont également fait part de leurs commentaires à la Commission Européenne.

S. Chevassus rappelle qu'il est possible d'apporter des commentaires sur les travaux de la Commission Européenne sur la méthodologie communautaire, mais que le planning de consultation s'est resserré. La consultation publique sur les options politiques est prévue de janvier à avril 2012. (<http://ec.europa.eu/environment/consultations/sustainable.htm>)

FJP : Quels arguments fournir pour expliquer clairement que l'affichage environnemental ne constituera pas une entrave aux échanges (Règles OMC) ?

>>S. Chevassus précise qu'il est envisageable de fournir un argumentaire pour répondre à ce type de questions.

L'OMC a déjà une expérience avec les labels « carbone » ou « biologiques » existants, mais les initiatives en cours permettront de nourrir d'avantages la jurisprudence en la matière. Il est possible de fournir des informations environnementales en accord avec les règles de l'OMC. De telles initiatives ne leur sont pas contraires, dans la mesure où elles respectent certains principes (traitement non-discriminatoire, transparence, prévisibilité des mesures, proportionnalité entre les mesures prises et le niveau de protection recherché). L'OMC ne souhaite pas véhiculer le message que les intérêts commerciaux priment sur la protection de l'environnement, ceci est un malentendu fréquent, et les objectifs de l'OMC, appuyés par les clauses-cadre, vont dans ce sens.

Au niveau français, le premier décret publié concernera les déclaration environnementales pour les produits de construction (encadré par la DHUP) permettant d'avoir un premier retour d'expérience.

GROUPHYGIENE : On remarque dans les initiatives citées une prépondérance des initiatives monocritères (carbone). Est-ce que l'approche multicritère est promue au niveau international ?

>> On remarque que de plus en plus d'initiatives évoluent vers une approche multicritère, et l'expérience française a inspiré certains pays. Les mandats politiques sur les impacts environnementaux évoluent : le climat reste une préoccupation prégnante, mais les problématiques d'efficacité ressources de biodiversité, sont aussi discutées.

SNFBM : En ce qui concerne une harmonisation dans les données, un certain travail reste à faire. Par exemple, Fost Plus ¹montre dans sa base des chiffres très différents de ceux observés ailleurs.

¹ FOST PLUS : Organisme privé qui prend en charge la promotion, la coordination et le financement des collectes sélectives, du tri et du recyclage des déchets d'emballages ménagers en Belgique.

>> Les méthodes ne sont pas identiques, et en effet un effort de convergence est à faire, sans imposer néanmoins une méthode.

Quel lien avec une démarche écoconception ERP ?

>> Les développements sur l'écoconception dans le cadre de la Directive ERP sont suivis de très près, notamment par rapport à l'annexe 1 ; la question de la méthodologie utilisée pour les déclinaisons sectorielles va se poser. Au niveau communautaire, la DG Environnement, la DG Entreprise et DG Energie coopèrent étroitement sur ce dossier. Ces défis sont nouveaux, et il faudra trouver un moyen de rendre le système cohérent.

3. Validation du référentiel « Couches Bébé à usage unique » - Point sur GT 4H

V. Poullat (GROUPHYGIENE), animatrice du GT4H Hygiène et O.Muller (PWC) présentent le référentiel soumis à validation [document N074].

La profession pour ce référentiel s'est appuyée sur une base documentaire (ACV), un label (Nordic Swan), et des PCR, permettant d'avancer.

Le groupe avait initié ces travaux sur le papier toilette, pour continuer sur les couches bébé à usage unique (à l'aide d'un projet pilote mené par la profession). Un travail parallèle est mené sur les couches lavables mais celui-ci a commencé plus tardivement (les travaux se poursuivent). Le GT4H a convenu de présenter le référentiel couche bébé à usage unique, dans un premier temps. Le champ d'application du référentiel sera élargi plus tard afin d'intégrer les couches bébé lavables lorsque suffisamment d'informations seront disponibles pour le faire..

Objectif du référentiel : traiter des couches-bébés à usage unique.

Unité Fonctionnelle : Renouveler le change du bébé pendant 24 heures.

Flux de référence : Nombre de couches-bébés utilisées par jour et par enfant, [4.16] unités/j/enfant

Données à l'origine des impacts : Les études disponibles convergent sur l'importance de la phase de production.

Indicateurs retenus

- Effet de serre
- Epuisement des ressources naturelles non renouvelables

Et à titre d'indicateur complémentaire :

- Production de déchets ultimes

Emissions décalées

Pas de prise en compte des émissions décalées dans le temps de gaz à effet de serre.

Périmètre de l'évaluation

Les étapes prises en compte sont les étapes significatives du process (fabrication de la couche-bébé, fabrication de SAP, non-tissés et de films) et étapes secondaires (production des emballages primaires et secondaires, fin de vie des emballages et des couches-bébés, transports).

C.Cros remercie V. Poullat et O. Muller et demande si les participants ont des questions.

Un commentaire écrit a été reçu (ELO2) concernant l'unité fonctionnelle : (i) il est demandé d'utiliser la même unité fonctionnelle pour les deux types de couche bébé (à usage unique et lavable) et (ii) il est demandé de ramener l'UF sur une utilisation de 2,5 ans, ramenée à 24h.

>> L'UF sur 2,5 ans n'a pas été retenue, pour éviter un phénomène de lissage, car les tailles de couches varient sur la durée d'utilisation, et il est souhaitable de garder une information différenciée par taille. En revanche, cette dimension temporelle a été utile pour déterminer le nombre de couches utilisées par jour. Comme il s'agit de méthodologie, on indiquera cependant dans le 1.2 flux de référence comment ce flux a été déterminé (en plus de la source documentaire).

AUTRES COMMENTAIRES

ELO2 : Pour la phase « fin de vie », les conditions d'incinération d'un produit sec sont différentes de celles pour une couche humide avec selles. (PCI de 40 pour produit sec, et PCI de 8 pour produit humide).

>> Les données ont été ici moyennées. Dans l'étude anglaise (source documentaire), on a pris en compte les rejets, car la grande majorité des déchets sont mis en décharge, et les rejets participent au processus de production de gaz et fermentation.

Il est rappelé ici que l'enjeu est comparatif, et en effet, plusieurs organismes ont exprimé un questionnement par rapport à ceci, mais certains membres considèrent que ces rejets ne sont pas imputables au produit couche.

Il est rappelé que le référentiel a vocation à être étendu, et à chaque révision, l'article 6 doit être entièrement révisité. Au sein du GT4H, le point de l'extension pour les deux types de produits a été largement discuté, et il est souhaité qu'ils soient traités de manière équivalente. Le point sur les rejets sera donc rediscuté lors de son extension, au même titre que les autres points méthodologiques.

A quoi correspondent les consommations d'utilités ?

>> Ce sont les consommations électriques, chauffages, déchets d'emballages secondaires. On remarque un manque d'homogénéité sur cette phase dans les études, avec des chiffres différents. Le projet pilote mené a de son côté montré l'aspect négligeable de ces consommations. La méthodologie n'étant pas encore détaillée, il est proposé de réfléchir de manière transversale.

TERRA 21 : Les indicateurs semblent corrélés.

>> L'épuisement des ressources et le CO2 ne sont pas forcément reliés (notamment dans le cas du SAP)

C.Cros conclut : moyennant un ajout sur la méthodologie de calcul du flux de référence, et une note sur la phase fin de vie dans le compte-rendu de la plate-forme (point qui sera réinterrogé lors de l'intégration des couches lavables), le référentiel est validé. Elle demande à Valérie Poullat de remercier le GT4h.

4. Validation des référentiels « Balles » et « Volants de badminton » - Point sur GT 10S

BALLES

[document N072]

A.-P. Doucet (FPS) animateur du GT10S et A. Gerard (INTERTEK RDC) présentent le référentiel « balles » soumis à validation. Le groupe GT10S a travaillé sur les « ustensiles bondissant et rebondissant », et a choisi de les traiter dans des référentiels séparés (balles, volants de badminton, ballons).

Objectif du référentiel : traiter des balles de tennis, de squash et de padel à usage sportif pour une pratique sur terrains de sport. Le référentiel exclut donc de fait les balles prévues pour un autre usage (exemple : autres sports, jeux de plage, jardin, etc...) et les jouets.

Unité Fonctionnelle : Utilisation d'une balle afin de pratiquer le tennis, le squash ou le padel de manière non-professionnelle

Flux de référence : une balle et son système d'emballage (rapporté à une balle)

Indicateurs retenus

Pour l'affichage

Effet de serre

Epuisement des ressources naturelles (agrégation des ressources fossiles et minérales)

Eutrophisation des eaux douces

Après étude, ce sont les phases production de feutre et de l'emballage en tube acier, et production et assemblage des balles qui sont les plus impactantes.

Emissions décalées

Cette méthode n'est pas appliquée pour les balles dans la mesure où les émissions décalées potentielles représentent moins de 5% des émissions de gaz à effet de serre de la totalité du cycle de vie (Dégradation partielle du caoutchouc dans les 100 premières années lors de leur enfouissement).

Périmètre de l'évaluation

Les étapes prises en compte sont les étapes de production et transport des matières premières de la balle, production de la balle, production des emballages (primaires, secondaires et tertiaires), la distribution depuis les portes du site de production jusqu'au magasin de vente en France, et les étapes de fin de vie (recyclage / CSDU / incinération)

C.Cros remercie A.-P. Doucet et A.Gerard et demande si les participants ont des questions.

EXAMEN DES COMMENTAIRES

B. Bellini : peut-on ajouter des caractéristiques afin de rendre compte des performances des balles, c'est-à-dire peut-on introduire un critère de durabilité ou de qualité ?

>> Le GT10 s'est posé la question pour intégrer la durabilité dans l'unité fonctionnelle, mais il est très difficile d'objectiver ce point-là. Cette possibilité a été écartée dans un premier temps par le GT, pour plusieurs raisons : il n'existe pas de données sur la durée de vie « standard » des balles ; par ailleurs, le jugement de l'état de fin de vie d'une balle repose sur des critères subjectifs. Enfin, il n'existe pas de méthode standardisée pour évaluer la durée de vie ou la qualité d'une balle pour ces mêmes raisons, et donc, aujourd'hui, dans l'état des connaissances actuelles, cet ajout n'est pas envisageable. Les méthodes existantes caractérisent l'aptitude à rebondir de l'objet, mais pas sa durée de vie en fonction du rebond.

Il serait pourtant important d'inclure la notion de durée de vie d'une balle, car cet aspect est fondamental pour le consommateur dans le choix de ces produits.

L'absence de notion de durée de vie du produit ne risque-t-il pas de favoriser les balles ayant une durée de vie plus faible ? Ne risque-t-on pas de développer ainsi une consommation de produits non durables ?

>> En effet, les ACV montrent que les balles sous atmosphère ont une plus grande empreinte environnementale. La fin de vie est le plus souvent due à l'épuisement du feutre, mais il est certain qu'un produit ayant perdu de sa capacité à rebondir sera plus facilement jeté.

>>TECHNIFIBRE : les normes existantes demandées par les fédérations professionnelles permettent aux balles d'être jouées (homologation) pendant quelques heures. Pour un usage grand public, la performance attendue est différente selon les différentes catégories de joueurs, ce qui ne facilite pas l'émergence d'une solution.

C.Cros synthétise le débat :

- En l'état des connaissances actuelles, on ne peut pas encore tenir compte d'un critère durabilité ou de qualité, même si son intégration est souhaitable, et donc une piste pour l'évolution du référentiel est envisagée. Une phrase dans le référentiel indiquera que si l'unité fonctionnelle ne tient pas compte ni de la durée de vie ni de la qualité des balles, c'est pour cause de manque de critères d'évaluation, mais qu'elle a vocation à évoluer lors d'une révision pour les intégrer.

Par ailleurs il a été signalé que le mot "volant" apparaissait parfois à la place de "balles", ceci sera corrigé.

Concernant le commentaire de Célène sur les allocations entre produits et coproduits (laine et viande de mouton ou graines et fibres de coton), des allocations provisoires sont proposées dans le référentiel en attendant que les autres groupes de travail également concernés puissent s'accorder (GT1 et GT5). Les propositions sont les suivantes :

- **Elevage d'ovin : laine + viande**

La valeur de l'allocation est celle préconisée par le ou les référentiel(s) issu(s) du GT 1 agroalimentaire. Toutefois et en mesure provisoire à la publication de ce(s) référentiel(s), 22% de l'impact de l'élevage d'ovins est alloué à la production de la laine²

- **Culture du Coton : fibre + graines**

La valeur de l'allocation est celle préconisée par le ou les référentiel(s) issu(s) du GT 5 textile. Toutefois et en mesure provisoire à la publication de ce(s) référentiel(s), 87% de l'impact de la culture du coton est alloué à la production de la fibre³

Ces propositions n'entraînent pas d'opposition

C.Cros conclut : sous réserve que les modifications discutées en réunion soient intégrées, et intégrant la donnée qu'une réflexion est à engager sur la durabilité, le référentiel BALLEES est validé. Elle demande à A.-P. Doucet de remercier les membres du GT10s.

VOLANTS

[document N073]

A.-P. Doucet et A. Gerard poursuivent avec le référentiel « Volants de badminton » soumis à validation Celui-ci présente une structure similaire au référentiel "balles". Il est rappelé qu'il existe deux types de volants, les "volants plumes" et "volants synthétiques".

Objectif du référentiel : traiter des volants de badminton à usage sportif pour une pratique sur terrains de sport. Le référentiel exclut donc de fait les volants dits « jouets ».

Unité Fonctionnelle : Utilisation d'un volant de badminton pour un usage sportif (loisir ou compétition) de manière non professionnelle.

² L'allocation économique justifie cette allocation

³ L'allocation économique justifie cette allocation

Flux de référence : Le volant et son système d'emballage (rapporté à un volant)

Indicateurs retenus pour l'affichage :

Effet de serre
Epuisement des ressources naturelles fossiles
Eutrophisation des eaux douces

Emissions décalées

L'annexe méthodologique du BP X30-323 prévoit la possibilité de comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre différées dans le temps. Sur base du critère de coupure, les émissions décalées peuvent être négligées.

Périmètre de l'évaluation

Les étapes prises en compte sont les étapes suivantes : production et transport de matières premières, assemblage du volant, production des emballages, distribution site/magasin, la fin de vie.

C.Cros remercie A.-P. Doucet et A.Gerard et demande si les participants ont des questions.

EXAMEN DES COMMENTAIRES

Des commentaires ont été reçus, examinés en séance :

Celene : "La jupe des volants qui représente une part importante du produit est composée de sous-produits animaux (plumes). Selon le projet de référentiel, la valeur de l'allocation [du coproduit] est celle préconisée par le ou les référentiel(s) issu(s) du GT 1 agroalimentaire.

Cette préconisation n'est cependant pas sur le point d'être établie du fait de la difficulté de la tâche. Le référentiel ne peut donc pas être utilisé sans cette donnée."

>> En effet, l'article 4.1 allocation des coproduits de la production avicole renvoie au référentiel du GT1 ; ce dernier n'étant pas publié, il est préférable d'apporter une donnée chiffrée ; ici, le GT a considéré que 5% des impacts de l'élevage avicole sont alloués aux plumes⁴. Il s'agit d'une recommandation provisoire.

A. Gérard rappelle qu'un travail de revue critique a été mené dans le cadre des travaux pour les deux référentiels.

Il rappelle par ailleurs que le référentiel "Balles" fait mention d'une note, précisant qu'un travail conséquent doit être mené pour les données d'inventaires, les inventaires des textiles en particulier du feutre ne font pas consensus dans les différentes bases de données existantes ; aussi, peu de données existent pour le caoutchouc.

Là aussi, une réflexion est à mener sur la durabilité des produits. Une note de bas de page sera intégrée dans l'article "unité fonctionnelle", en précisant que des études doivent être menées pour savoir comment intégrer cet aspect, encore difficile à objectiver.

C.Cros conclut : sous réserve de modification du texte suite aux discussions, le référentiel « Volants de badminton » est validé. Elle demande à A.-P. Doucet de remercier le GT10s.

5. Points sur les groupes de travail

E. Fourdrin présente les avancées des groupes de travail sectoriels [annexe de ce compte-rendu].

GT Méthodologie

[Cf [Compte-rendu du GT Méthodologie N055](#)]

La dernière réunion du GT Méthodologie transversale s'est tenue le 8 décembre 2011, E. Fourdrin rend compte des principales conclusions :

Deux enjeux avaient été identifiés : l'un sur l'évaluation de la gestion, dans la durée, de la ressource en bois (enjeu captation de carbone). L'autre sur la gestion durable de la forêt (enjeu biodiversité).

Renouvelabilité de la ressource bois et captation de carbone

⁴ L'allocation massique justifie cette allocation. L'allocation économique n'a pu être établie en raison d'un manque de disponibilité des données. Toutefois l'allocation économique sera celle préconisée dès lors que des données seront disponibles.

Cette question renvoie à la question de la captation du carbone par la biomasse. Dans le BPX30-323-0 la prise en compte des flux liés à la captation du carbone biogénique est conditionnée au renouvellement de la ressource.

Le groupe de travail méthodologique a conclu que dans la plupart des cas la ressource est renouvelée. Il est difficile aujourd'hui de trouver un indicateur qui permette de rendre compte du renouvellement ou non. Les pratiques de calcul actuelles prennent en compte la captation. En attendant de disposer de moyens clairs pour distinguer les bois issus de forêts dont la ressource est renouvelée des autres, par défaut la captation et les émissions de carbone sont comptabilisées. La plateforme sera attentive aux évolutions de la connaissance sur le sujet.

Questions / Réactions

BIC : Existe-il une liste des pays pour lesquels un risque a été identifié, sont-ils exclus systématiquement? Ce système n'est-il pas trop complexe dans la pratique?

>> C.Cros : il existe une liste de pays ayant passé des accords de partenariat volontaires (APV) ; ceux-ci sont peu nombreux, de fait, le peu d'éléments obligent, de manière transitoire, à considérer la renouvelabilité comme assurée.

Solinenn : On ne voit pas forcément que le principe est conservé : on part du principe que la captation est soumise à la gestion durable, qu'il faut vérifier cette donnée, mais on comprend difficilement qu'au vu des avancées techniques à ce jour, on caractérise "par défaut".

BIC : Il y a un risque de faire basculer la comparaison, c'est-à-dire de favoriser "par défaut" des produits issus de forêts dont on sait qu'elles ne sont pas gérées durablement.

>> C.Cros propose de ne pas remettre en question la conclusion transversale du GT méthodologie sur ce point mais invite les groupes de travail sectoriels où l'enjeu du renouvellement de la ressource bois est identifié à se questionner sur les moyens dont ils disposent pour caractériser ce renouvellement

Pertinence d'un indicateur fibre portant sur les enjeux de biodiversité liés à la déforestation

Les GT4H, GT7, GT8p, GT8e ont été interrogés sur la pertinence de retenir un indicateur rendant compte d'un enjeu de déforestation lié à leurs produits.

La déforestation est un enjeu environnemental établi. La question était de savoir si l'activité économique générée pour la production de certaines catégories de produits est significativement à l'origine de déforestation et qu'un indicateur devrait alors en rendre compte. Les discussions n'ont pas permis d'identifier un indicateur qui s'imposerait pour en rendre compte. En amont de la question de l'indicateur, les GT qui se sont exprimés (GT4h, GT7, GT8e) n'ont pas considéré que l'activité économique générée par leurs produits soit significativement à l'origine de déforestation, et donc l'indicateur ne serait pas pertinent. L'analyse de cette activité économique va être poursuivie par l'analyse de documents que le GIE vient de transmettre.

Le BP X30-323-0 propose des méthodes de caractérisation pour les indicateurs d'impact ; pour l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, la méthode EDIP 1997 (avec mises à jour de 2004) est préconisée. Or CML est préférée dans la dernière version consolidée de l'ILCD Handbook. Envisage-t-on une harmonisation du BP vers l'ILCD Handbook?

BIC : Le choix porté sur EDIP pose un sérieux problème, car peu de données sont disponibles mais il est également difficile de changer de méthode car cela implique de modifier les outils déjà existants. Ce point sur une adaptation du BPX30-323 vers le guide européen pourrait être amené à se reproduire souvent, du fait de la position de pionnier de la France. Quels sont les moyens d'anticiper ces demandes de changements? Faut-il s'impliquer plus activement au niveau des instances européennes?

>> C.Cros : des échanges réguliers sont organisés avec différentes instances européennes, et notamment avec le JRC et la DG ENV. Mais il n'y a pas d'obligation d'alignement, et compte-tenu des différentes mises à jour, il n'y a pas lieu pour l'instant de se précipiter.

Pour ce qui concerne le point précis de la méthode de caractérisation pour l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables, les membres sont d'accord pour converger à priori avec l'ILCD Handbook. Etant d'ordre méthodologique et transversal, ce point sera néanmoins abordé lors de la prochaine réunion du GT méthodologie.

La prochaine réunion n'avait pas été fixée en décembre, cependant, considérant les nombreux points méthodologiques soulevés au cours de la réunion, il est décidé en séance de fixer la réunion du GT Méthodologie le 14 mars, de 10h à 13h, à l'AFNOR.

GT 1 « Alimentation et aliments pour animaux » - Estelle PANIER (ANIA)

La dernière réunion du GT1 s'est tenue le 24 janvier dernier, pendant laquelle les membres ont avancé sur le référentiel Agroalimentaire. Il s'agit ici d'élaborer un référentiel agroalimentaire "chapeau" qui sera

déclinable pour des catégories de produits spécifiques. Les déclinaisons en sous-catégories seront encadrées par le GT1.

Ce référentiel "chapeau" sera finalisé en mars, puis soumis à la plateforme pour validation à la réunion du 11 avril.

Aujourd'hui, les référentiels sous-sectoriels envisagés concernent le lait, les huiles, l'alimentation pour animaux domestiques, les eaux minérales, et le café.

Questions de la salle :

Comment sont déterminées les sous-catégories de produits?

>> C'est à la profession d'estimer le besoin de référentiel sous sectoriel ; s'il n'y a pas de référentiel pour certaines sous catégories de produits, le référentiel général Agroalimentaire s'appliquera.

Comment est définie l'unité fonctionnelle?

>> Elle est définie par rapport au poids/ volume (100g / 100 ml) ou la portion. Les travaux sur les allégations nutritionnelles avaient déjà permis d'anticiper ces réflexions.

GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs » Catherine Jammes (FICIME)

E.Fourdrin précise que le GT2 ne s'est pas réuni depuis la dernière réunion de la plateforme générale. Le GT2 travaille sur un référentiel téléphone mobile.

L'expérimentation a aussi permis d'alimenter des réflexions pour les cartouches d'imprimante, catégorie sur laquelle le groupe va se pencher. Certains produits d'électroménager ont également pu faire l'objet d'un affichage environnemental lors de l'expérimentation mais le GIFAM ne souhaite pas prolonger les discussions au sein du GT2, étant donné le fait que ces produits connaissent déjà un étiquetage énergétique et que ce secteur est également impacté par la directive ErP.

GT 3D « Produits d'entretien » Claude Perrin (AFISE)

Le groupe s'est réuni le 5 janvier, et se réunira en mars prochainement.

En 2011, les membres se sont concentrés sur l'expérimentation, pour alimenter les réflexions sur les lessives.

Aujourd'hui, un blocage technique reste sur l'indicateur écotoxicité aquatique et sur le choix de la bonne méthode à utiliser. Aujourd'hui, le groupe travaille à partir de USETox et de méthodes utilisées par la fédération européenne des détergents.

L'impact environnemental de la consommation d'énergie est abordé par un indicateur d'épuisement des ressources naturelles non renouvelables.

E.Fourdrin complète en indiquant que le groupe a réfléchi à la possibilité d'introduire un indicateur propre aux déchets ultimes liés aux emballages primaires, comme indicateur complémentaire.

C.Perrin explique cette réflexion a été portée dans le groupe, car le comportement du consommateur "lessive" ou "détergent" est influencé par le choix de l'emballage.

>> PROCELPAC : il est rappelé que l'existence de l'emballage est conditionnée à celle du produit : aussi, le considérer séparément aurait un intérêt limité.

C.Cros rappelle que le GT4h, dans le cadre du référentiel "couches bébé", a effectué le choix d'un indicateur complémentaire sur les déchets ultimes même si le choix de la plateforme s'est porté préférentiellement sur des indicateurs d'impact plutôt que sur des indicateurs de flux.

En revanche, il n'est pas envisageable de se focaliser sur un indicateur "déchet d'emballage", qui ne correspondent qu'à une étape du cycle de vie.

Le GT sera donc amené à réfléchir à transformer cet indicateur "déchets ultimes d'emballages primaires" en indicateur "déchets ultimes".

GT 3J « Produits du jardin » – Laurent Dini (UPJ)

E.Fourdrin rappelle que le GT3J travaillait sur deux catégories de produits, les supports de culture et les produits horticoles. Le GT s'est réuni le 1^{er} décembre.

Le GT a exprimé une position d'attente, face à la complexité de la mise en œuvre dans le domaine du vivant, et du nombre important de références. Des craintes ont aussi été exprimées quant aux orientations politiques futures et au devenir de la plateforme. Le groupe est en attente des réflexions de la profession.

GT 4H «Hygiène » Valérie POUILLAT Grouphygiene

Les travaux se poursuivent sur les couches lavables et sur les produits "tissue" (essuie-tout ménager). Ces derniers permettraient d'étendre le champ d'application du référentiel papier toilette.

GT 4B « Beauté » - Juliette MELEDIE (FEBEA)

Le groupe s'est réuni une fois depuis la précédente réunion de la plateforme générale.

8 sociétés sont engagées dans l'expérimentation, 7 ont des résultats, et une société a dû abandonner suite à des difficultés d'ordre méthodologique. Parmi les points relevés au cours de l'expérimentation on note :

- des difficultés sur l'utilisation de la base de données en termes de disponibilité des données. Ceci a été particulièrement problématique lorsqu'il s'agit de produits utilisant des substances issues de produits naturels, avec des fournisseurs sur des continents différents (Brésil, France).
- sur le principe d'utiliser une donnée "approchante" lorsque la donnée recherchée n'est pas disponible dans la base, comment choisir?
- la consommation d'eau : les éléments de calcul fournis par le BPX30-323 ne sont pas assez précis ;
- les incertitudes : pour certains indicateurs, elles sont importantes, au point de remettre en cause la communication ;
- le groupe s'interroge également sur le format de communication et la compréhension pour le consommateur mais il a été rappelé que ce point serait directement traité par le Ministère en charge du Développement Durable.

Une réflexion est engagée pour élargir le référentiel "shampooings" aux produits rincés, avec une amélioration du référentiel suite aux retours de l'expérimentation.

C.CROS constate que ce groupe est tout à fait exemplaire : il a stabilisé une méthodologie qui est testée dans le cadre de l'expérimentation nationale, et dont les retours d'expérience pourront servir à améliorer la méthodologie. Il s'agit du processus le plus constructif que l'on pouvait souhaiter. C.Cros rappelle qu'il faut être vigilant sur les unités utilisées (g ou kg eCO₂ par exemple), et que ceci peut répondre aux préoccupations sur les incertitudes et la pertinence d'un indicateur.

GT 5 « Habillement, textile de maison » - Fanny Fourcade (IFTH) – «chaussures/cuir/marochinerie» – Thierry Poncet (CTC)

TEXTILE

Lors de sa dernière réunion, le groupe a avancé sur le statut de données liées au transport amont (données semi-spécifiques) et aval (données primaires et semi spécifiques), sur celui des données relatives à quelques procédés (confection, tissage ...) et le groupe a également travaillé sur l'unité fonctionnelle (approche produit).

Pour la dernière étape de distribution, E.Fourdrin explique que le GT préférerait travailler à partir de données primaires, mais le groupe se demande si l'on peut envisager d'utiliser une moyenne pondérée sur un circuit identifié, en particulier sur la zone Europe. En effet, les producteurs sont souvent amenés à vendre le même produit avec le même étiquetage dans différents pays, or, les résultats d'impact sont différents d'un pays à l'autre et le pays de destination d'un produit n'est pas connu en amont.

>>BIC : cette question a été posée déjà au sein du GT Méthodologie. Le choix avait été porté sur l'utilisation d'une moyenne, pas de distinction faite en fonction des lieux de distribution.

>> AUCHAN : Dans la mesure où l'initiative est française, et où les autres pays ne sont pas demandeurs de telles informations, on peut envisager un marquage ("information valable pour la France") ; par ailleurs il n'est pas évident que les fabricants aient des données relatives aux circuits de distribution.

>> Carrefour pense qu'une exception pour le secteur textile est envisageable.

>>PWC : il serait intéressant de réaliser le calcul pour une distribution du même produit dans différents pays, la différence n'est pas forcément importante, et dans ce cas, l'utilisation de données semi-spécifiques est possible.

>> RDC évoque le fait que les spécificités des différents pays ne concernent pas uniquement les distances / modes de transport mais également les mix énergétiques en phase d'utilisation et les scénarii de gestion des déchets. Il s'agit donc d'une problématique plus large.

>> D'autres membres pensent qu'il faut utiliser les données françaises.

E.Fourdrin rappelle que les données pour la distribution "France" sont facilement identifiables, et par conséquent, l'utilisation d'une moyenne pondérée par pays n'est pas la seule possibilité.

C.Cros rappelle que la question se pose sur le périmètre européen, mais renvoie aussi aux problématiques des territoires ultramarins. Il existe des projets pilotes en Martinique, il serait intéressant d'avoir un retour d'expérience des DOM, d'autant que des différences sont probablement observables sur d'autres étapes que le transport.

Il n'y a pas de consensus sur ce point et cela reste un vrai questionnement. Sur ce point, il est important de connaître les enjeux en termes d'impacts (sensibilité). Il est également important de se questionner sur l'importance du choix du support d'information ainsi que sur les coûts associés à l'accès aux données.

Ce point sera à aborder en GT Méthodologie

CHAUSSURES

Le groupe souhaite étendre le référentiel "chaussures" aux chaussures de sport.

Suite à la révision du BP X30-323-0, il est apparu une question relative à l'indicateur Eutrophisation : ReCiPe distingue l'eutrophisation des eaux marines (rejets de substances azotées) de l'eutrophisation des eaux douces (rejets de substances phosphatées). Il y a donc deux sous-indicateurs. Jusqu'ici les groupes sélectionnaient le sous-indicateur le plus pertinent en fonction des flux contributeurs (substances azotées ou substances phosphatées) mais les chaussures à base textile ont un impact sur les eaux douces, et les chaussures à base cuir sur les eaux marines.

Plusieurs possibilités sont envisagées par le groupe : on peut enlever l'indicateur, ou agréger les deux indicateurs (dans ce cas CML est adaptée mais cette méthode n'est pas conforme au BP X30-323-0), ou identifier les deux indicateurs (on aurait donc 4 indicateurs).

En réaction, un membre demande s'il est possible par ailleurs d'avoir un référentiel "bicéphale", avec l'indicateur approprié pour l'une ou l'autre catégorie

>> Dans ce cas, l'information serait juste par familles de chaussures, mais on perdrait la comparaison.

Pour l'affichage environnemental des "jeans" par Levi Strauss (expérimentation), la méthode CML a été choisie. Il s'agit donc d'une problématique qui concerné également le textile.

>> DGCIS : il est délicat d'agréger, il est préférable de sélectionner l'un ou l'autre.

En conclusion, il est proposé que ce point soit abordé au niveau du GT méthodologie.

Projet DHUP (GT 6) – « produits de la construction » S.Morel (DHUP)

C.MOREL explique qu'un projet réglementaire est en cours, et portera sur la méthodologie. Une première version de la base de données de déclarations environnementales afférente serait disponible à l'été 2012.

La DHUP prépare un projet de décret / arrêté relatif à la déclaration des impacts environnementaux des équipements électriques, électroniques et de génie climatique pour compléter le dispositif décret / arrêté sur les produits de construction, et à terme balayer l'ensemble des produits et équipements du bâtiment, et permettre les calculs de QEB.

Suite à la dernière réunion de la plateforme générale, le groupe a travaillé sur le référentiel "quincaillerie" ; les fabricants concernés ont été intégrés aux réflexions, afin qu'à terme, une seule déclaration soit à remplir, pour le B2B et le B2C, avec un seul et même calcul.

Question :

Comment la nouvelle base de données va compléter la Base INIES?

>> La norme NF EN 15978 (Évaluation de la performance environnementale des bâtiments - Méthode de calcul) a défini les impacts à déclarer pour l'évaluation environnementale des bâtiments.

Le projet réglementaire précise que l'affichage se fera en deux étapes, d'abord "cradle to gate" jusqu'à la sortie d'usine, puis "cradle to grave".

Un certain nombre d'indicateurs sont déjà renseignés dans la base INIES. Une disposition transitoire est prise, puisque les déclarations INIES sont conformes à la nouvelle base.

Quel est le positionnement par rapport à la norme EN 15804 (Déclarations environnementales sur les produits)?

>> la norme EN 15804 concerne la déclaration pour les produits de construction, l'EN 15978 concerne les déclarations pour le bâtiment.

GT 7 « Ameublement » - Bertrand Demarne (UNIFA)

Le groupe s'est réuni deux fois depuis la dernière réunion de la plateforme générale.

Le groupe travaille sur l'extension du référentiel siège rembourrés aux convertibles (clic clac, canapé lit...), et le texte pourrait être soumis à la plateforme pour validation à la prochaine réunion ou vers mi 2012.

Des développements sont possibles sur les articles de literie, à la demande de la profession, mais ceci nécessite d'avoir plus de données.

GT 8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture, B.Moreau (UNIC), P.Sol (Hammelin)

Edition (livre, magazine, prospectus)

Le groupe a pu s'appuyer sur les retours d'expériences de l'expérimentation pour alimenter ses réflexions.

Le groupe rencontre des difficultés sur la définition de l'unité fonctionnelle, il s'agissait jusque-là d'un format A4 imprimé. Ce choix ne permettrait pas de valoriser le travail sur les maquettes ; aussi on remarque des résultats identiques entre les formats A4 et les formats "poche", ce qui ne semble pas normal. L'unité fonctionnelle pourrait donc devenir "une page", quel que soit le format. Il est difficile de centrer l'unité fonctionnelle sur le contenu (temps de lecture) car ce paramètre dépend de la qualité de ce qui est lu, et est donc subjectif.

Les indicateurs choisis initialement étaient les suivants : GES, consommation de ressources non renouvelables, pollution photochimique. Or, dans ce cas, les deux premiers indicateurs sont corrélés, ce qui a remis en question ce choix par le groupe.

Le groupe a donc choisi de réorienter son choix comme suit : GES, pollution photochimique et eutrophisation (il est important de souligner que ce dernier indicateur a été choisi afin d'être notamment cohérent avec les orientations du secteur des produits d'hygiène qui utilise également de la pâte à papier).

Une question a été soulevée concernant les invendus ; pour la presse, cet aspect est partie intégrante du cycle de vie (les consommateurs sont amenés à changer de points de vente régulièrement, d'où une certaine instabilité), et il existe des données sur certains articles (presse sport et presse féminine). Pour les livres, il est difficile de quantifier, la problématique de l'invendu est encore plus instable, les éditeurs ayant du mal à établir des prévisions fiables sur ce qui sera un "best-seller" ou pas.

Questions/ réactions :

La question des invendus touche certainement d'autres secteurs, comme par exemple le textile, l'agroalimentaire, il pourrait être intéressant de réfléchir à cette thématique de manière plus globale, via le GT méthodologie.

Au sein de ce groupe, peut-on accepter la prise en compte de données semi-spécifiques pour les invendus? La réflexion sera prolongée lors des futures réunions du GT8 édition.

Quel est l'intérêt d'avoir un affichage environnemental sur les livres, dans la mesure où le choix du consommateur est conditionné au contenu de l'ouvrage?

>> En effet, ici, l'intérêt comparatif est faible, il s'agit d'avantage de fournir une information environnementale.

Papeteries

[présentation SOLINNEN ACV Papiers de bureau]

Le groupe ne s'est pas réuni depuis la dernière réunion de la plateforme générale.

Un projet pilote est mené par le Groupement Impression Ecriture, présenté par SOLINNEN. La réflexion a été initiée par le GIE depuis quelques temps. Des informations environnementales étaient régulièrement publiées, mais à partir de sources mal documentées. L'étude doit permettre d'apporter des données fiables pour le secteur, pour alimenter à terme la base de données

La catégorie de produits choisie est la ramette de papier.

L'un des objectifs visé est de mieux comprendre l'influence des paramètres techniques sur le bilan environnemental. Les résultats sont attendus pour cet été.

Question/réactions

Pour la base de données, quels sont les modes d'alimentation possible?

>> Trois modes d'alimentation sont prévus pour la base de données : (i) achats de données à des prestataires suite à des appels d'offre ; (ii) production ou co-production propre (cas d'Agri-BALYSE) et (iii) intégration sur demande de tiers

GT 10J « Jeux Jouets », Laurent Parrot (FJP)

Un référentiel est en cours de construction pour les jeux de plateau ; l'unité fonctionnelle définie est la suivante : «Assurer un moment de convivialité et/ou de pédagogie à un groupe d'enfants et/ou d'adultes». Concernant le périmètre, la phase d'impression serait la plus impactante.

Des réflexions sont engagées pour savoir comment intégrer les jeux de plateaux avec piles.

Un projet pilote avec Intertek RDC Environnement devrait être lancé pour étudier les impacts des jouets en bois, en plastique et caoutchouc naturels (ayant des matériaux et procédés de transformation similaires)

GT 10S «Équipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos,...) », André-Pierre Doucet (FPS)

Après avoir validé les référentiels "balles" et "volants de badminton", le groupe finalise le référentiel "ballons" pour soumission à la plateforme et validation à la prochaine réunion générale. Les indicateurs choisis sont GES, acidification et eutrophisation des eaux douces.

Un sous-groupe a initié des travaux sur les vélos (dont vélos à assistance électrique), et des réflexions sont en cours pour introduire la notion de durabilité dans l'unité fonctionnelle (définition de durée de vie en fonction des critères de conception ou des durées de garantie). L'unité fonctionnelle sera définie prochainement.

Le GT12 sur les services financiers ne s'est pas réuni, la plateforme est en attente des retours suite aux commentaires formulés sur leur référentiel.

6. Point sur avancement des travaux normatifs sur l'Empreinte Eau

M.Tralan présente les travaux normatifs sur l'empreinte eau en cours.

Le projet de norme ISO 14046 est développé au sein d'un groupe de travail « Water Footprint » (WG 8) du sous-comité 5 « Analyse du Cycle de Vie » (SC 5). Il est suivi au niveau français par un sous-groupe de la commission X30U, animé par M. BAYART (Véolia Environnement, Recherche et Innovation).

Parmi les points sur lesquels le consensus est relativement solide mais reste à confirmer, on peut noter les éléments suivants :

- une étude Water Footprint peut être réalisée de manière autonome (« stand-alone »), ou dans le cadre d'une ACV complète.
- seule une ACV complète peut être utilisée dans le cadre d'une assertion comparative.
- le terme Water Footprint ne doit être utilisé que pour exprimer des résultats d'impacts ; il reste toujours possible de communiquer des résultats d'inventaire, mais ils doivent être présentés comme tels et ne peuvent être appelés «Water Footprint ».
- L'empreinte eau « complète » doit couvrir l'ensemble des catégories d'impacts relatives à l'eau (disponibilité des ressources, pollutions : eutrophisation, etc.), comme un ensemble d'indicateurs. Ces catégories d'impacts peuvent par la suite être regroupées suivant le processus de pondération tel que décrit dans les normes ISO 14040-14044. Cependant, il est également possible d'isoler un seul indicateur relatif à une problématique environnemental et d'appeler le résultat « water footprint ». Un processus d'étude qualitatif permettant de justifier de cela va être créé par un nouveau task group (leader : NZ) et sera intégré au domaine d'application de l'étude.

La publication de cette norme devrait se faire vers mi 2014.

Questions/réactions :

PROCELPAC : la future norme préconisera-t-elle l'utilisation de méthodes de mesures spécifiques pour les impacts? (il en existe aujourd'hui beaucoup, par forcément cohérentes entre elles)

>> Les annexes informatives proposant des méthodes quantitatives ont été conservées, à titre d'exemples. Il s'agit de clairement poser la question aux différents pays de savoir s'ils souhaitent que la norme puisse inclure des méthodes quantitatives.

E.Machefaux poursuit sur les avancées normatives concernant les GES:

Le projet ISO 14067 Empreinte carbone des produits -- Exigences et lignes directrices pour la quantification et la communication a subi quelques modifications : les parties concernant la quantification et la vérification sont stabilisées, mais la partie communication a subi des modifications majeures.

On y compte 5 modes de communication : allégations environnementales, déclaration, rapport de performance, rapport de communication ou label / étiquette.

Pour les allégations, le programme est optionnel et non plus obligatoire.

Toutes les références aux normes de la série 14020 ont été retirées, et celles aux normes ISO 14040 et ISO 14044 ont été maintenues.

L'enquête publique sur le projet est prévue du 1^{er} mars au 25 avril. Une réunion de dépouillement sera organisée ensuite.

7. Questions diverses

Création du GT Hébergement touristique

Le SYNHORCAT, déjà engagés dans les écolabels, a formulé une demande pour la création d'un groupe de travail sectoriel sur les hébergements touristiques. Plusieurs entreprises du collectif sont engagées dans l'expérimentation. Pour l'animation du groupe, la profession propose une animation tournante. La proposition ne soulevant aucune objection, celle-ci est acceptée. Un appel à experts sera lancé prochainement.

Question papiers alimentaires

Dans quel groupe se situent les emballages films/aluminium (pour consommateurs) ?

>> La question n'est pas tranchée, mais ils pourraient être dans le champ d'application du GT9 Ustensile cuisine (groupe non ouvert).

8. Prochaines réunions

GT Méthodologie transversale

Le groupe de travail Méthodologie devra mener les réflexions sur les sujets suivants :

- Suite aux éléments transmis par le GT5 : Faut-il moyenner la dernière étape de distribution pour un produit distribué sur plusieurs pays ? (EUR ? ou plus large ?)
- Comment intégrer les problématiques outremer ? Faut-il adapter la méthode ? L'affichage ?
- Suite à l'élément transmis par le GT4B : réflexion à mener sur le choix des unités (ex : g éq. CO₂ ou kg éq. CO₂) pour certains indicateurs afin d'être cohérent avec les incertitudes (degré de précision)
- Méthode de caractérisation pour l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables (enjeu convergence vers l'ILCD Handbook) et problématique de l'indicateur eutrophisation (problématique remontée par le GT5 habillement et chaussures)
- Poursuite des discussions relatives à la gestion durable de la forêt
- Modalités de prise en compte des consommations et rejets des entrepôts et magasins
- Modalités de prise en compte des invendus
- Face aux difficultés d'inclure comme indicateur des éléments sur la consommation d'eau, fortes attentes sur les travaux empreinte eau et discussion sur l'amélioration de la méthode existante.

RDC souligne également quelques points à aborder :

- Modalités de prise en compte des émissions à long terme pour les indicateurs
- modélisation de l'incinération des ordures ménagères
- Précision de données transversales (ex : taux d'abattement des STEP)

RDC souhaite également harmoniser les distances de transport précisées par défaut dans les référentiels sectoriels mais ce point est plutôt du ressort de la plate-forme.

La prochaine réunion du GT Méthodologie est fixée au 14 mars de 10h à 13h, à l'AFNOR.

Plate-forme générale

Les prochaines dates de réunions de la plateforme générale ont été fixées aux :

- 11 avril 2012
- 21 juin 2012

Tableau d'avancement des groupes de travail sectoriels – 13 février 2012

	Catégories de produits	Unité fonctionnelle	Impacts / Enjeux environnementaux	Indicateurs	Données à l'origine des impacts	Allocations entre produits et co-produits	Scénario de fin de vie	Périmètre
GT1	Produits alimentaires et aliments pour animaux (produits agricoles)	100 g ou 100 ml de produit tel que consommé et / ou la portion	<ul style="list-style-type: none"> - Le réchauffement climatique, - L'impact sur les eaux, dans ses aspects pollution et consommation, - L'impact sur la biodiversité. <p>A affiner selon les sous-catégories</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES (g éq. CO₂) - Biodiversité - Consommation d'eau - Ecotoxicité aquatique - Eutrophisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Production (amont agricole) - Distribution - Utilisation (ex : produits déshydratés) - Certains procédés (déshydratation, ...) 	<p>Amont : Agri-BALYSE</p> <p>Aval : filières (allocation physique) sauf si divergences</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes non évitables alimentaires prises en compte - Pas de consensus sur les pertes évitables - Filières de traitement des emballages ménagers en France 	<p>Ensemble des étapes du cycle de vie avec des simplifications possibles par sous-catégories (transport et utilisation)</p>
	Téléviseurs	Utiliser une TV en France pendant 8 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de Serre - Epuisement des ressources naturelles - Ecotoxicité ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - Ecotoxicité ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Puissance électrique - Module, cartes électroniques - Consommation électrique lors de l'assemblage - Transports - Composition emballages 	<ul style="list-style-type: none"> - Allocations des impacts de la fin de vie selon les règles méthodologiques du BPX30-323. - Allocation des consommations du site d'assemblage en fonction des masses ou unités assemblées (muti-produits) ; en fonction des unités (mono-produit) 	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte - Démantèlement - Filière de fin de vie des TV (éco-systèmes) 	<p>Exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emballages secondaires et tertiaires (production, transport et fin de vie) - Stockage distributeur - Vente magasin - Transport vers le lieu de vente - Transport consommateurs - Collecte des emballages

GT2	Téléphone portable	Passer et recevoir des appels pour une durée totale de communication de 5.5 heures par mois pendant 2 ans	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de Serre - Epuisement des ressources naturelles - 3^{ème} enjeu 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - 3^{ème} indicateur 	<ul style="list-style-type: none"> - Production des afficheurs LCD - Production des cartes électroniques et notamment des composants semi-conducteurs - Etapes de transport par avion - Production des accumulateurs 		<ul style="list-style-type: none"> - Reprise en boutique - Plate-forme de regroupement - Ateliers du bocage - Elimination 	<p>Etapes exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Magasin - Transport consos. - Réseau de téléphonie mobile - Transfert des données au travers du réseau. - - Consommations liées aux autres fonctionnalités (MP3, SMS ...) - Fabrication des infrastructures - Fabrication des machines, des moules, des véhicules et autres outils de production. - Chutes ou rebuts de process. - Les taux de retours ou de perte des terminaux et tous les services après-vente - Fabrication des accessoires contenus dans la boîte.
-----	--------------------	---	---	--	--	--	---	---

	Cartouches d'impression	Travaux en cours de lancement						
	- Perceuse / visseuse - Petit électroménager (Machine à café ...) - Décodeurs							
GT3 D	Lessives	Un lavage, une dose recommandée, un poids moyen de linge lavé	- Effet de Serre - Consommation d'eau - Consommation d'énergie - Milieu aquatique et toxicité - Emballages	- Emissions de GES (g éq. CO ₂) - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - Ecotoxicité (USETOX + ESC Check ?) - (Consommation d'eau) (L) - (Déchets ultimes issus des emballages primaires) (kg)	- Phase d'utilisation (Quantité d'eau et d'énergie utilisée) - Emballages (mise en décharge notamment) - Ingrédients - Traitement des eaux usées	- Allocations des impacts de la fin de vie selon les règles méthodologiques du BPX30-323. - Consommation et rejets du site de fabrication à allouer au prorata de la masse mais des données secondaires seront disponibles dans la base de données	- STEP - Recyclage plastique : 54 % - Recyclage papier : 89 % - OM	- Formulation - Emballages - Production - Utilisation - Transport - Traitement déchets - Traitement eaux usées
	Lingettes							
GT3j	Supports de culture	Un volume de support de culture (jardinière de 10L)	Position d'attente des professionnels du secteur					
	Produits horticoles	Position d'attente des professionnels du secteur						
	- Contrôle de la végétation et des parasites - Nutrition du							

	<p>végétal</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enrichissement du sol - Amélioration physico-chimique du sol - Plans, végétaux à planter et semences non-alimentaires - Plans, végétaux à planter et semences alimentaires. 							
GT4 h	<p>Papier toilette</p> <p>(réflexion sur une extension du référentiel à venir)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - qté de papier toilette / jour / personne (16g) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Eutrophisation - Acidification 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES - Eutrophisation - Acidification 	<ul style="list-style-type: none"> - production de la pâte, combustion de la liqueur noire - production du tissu - action des STEP - transport 	<ul style="list-style-type: none"> - crédit lié à la valorisation énergétique lors de la production - cohérence BP X30-323 pour la pâte à papier recyclée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mandrin et film : OM - papier toilette : assainissement 	<p>Étapes exclues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Transport conso. - Mise en forme (emballage et calage) - Emballages des mat. prem. Papetières - Produits chimiques (hors blanchiment) - Entrepôts logistiques et lieux de vente - Collecte des déchets d'emballages et d'éléments de calage.

	<p>Couches jetables</p> <p>Intégration couches lavables</p>	<p>Changer la couche d'un enfant pendant 24h</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Epuisement de ressources énergétiques - Acidification (jetables) - (Déchets ultimes) (jetables) - Eutrophisation (lavables) - Consommation d'eau (lavables) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Epuisement de ressources naturelles non renouvelables - (Production de déchets résiduels) - Eutrophisation (lavables) - Consommation d'eau (lavables) 	<ul style="list-style-type: none"> - matériaux entrant dans la composition de la couche (jetables) - utilisation (lave-linge et sèche linge) pour les lavables 	<p>- cohérence BP X30-323 pour la fin de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> - OM pour la couche - OM pour le film plastique - Scénario de fin de vie des cartons d'emballages - non prise en compte des rejets du bébé - Fin de vie des textiles en France (lavables) 	<ul style="list-style-type: none"> - Production des composants et des emballages - Production de la couche - Distribution - Utilisation (lavables) - Fin de la couche - Fin de vie des emballages - Transports
	<p>Cotons à démaquiller</p>	<p>Les travaux devraient être initiés. Le groupe va inviter les producteurs à participer.</p>						
<p>GT4 b</p>	<p>Shampoings</p> <p>(réflexion sur une extension du référentiel à venir)</p>	<p>Un lavage de cheveux = utiliser une dose de 8 g de shampoings</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Consommation d'eau - Pollution aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES (g éq. CO₂) - Consommation d'eau (L) - Ecotoxicité aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Phase d'utilisation (Quantité d'eau et d'énergie utilisée par le consommateur pour un lavage de cheveux) - Composition du produit (ingrédients) - Description d'emballage primaire et sa recyclabilité - Données du site de production (fabrication du mélange et de conditionnement) du shampoing - Données du transport depuis le site de fabrication vers le lieu de vente - Données de traitement (recyclage, incinération, mise en décharge) des 	<ul style="list-style-type: none"> - Allocations des impacts de la fin de vie selon les règles méthodologiques du BPX30-323. - Consommation et rejets alloués selon la masse si possible (autre disposition pour les PME ?) 	<ul style="list-style-type: none"> - STEP - Recyclage plastique - OM (Mise en décharge et incinération) - liste rouge des emballages 	<ul style="list-style-type: none"> - Extraction et production des matières premières - Production de la formule - Emballages (production et fabrication) - Utilisation - Fin de vie (formule et emballages) - Transports

					déchets ménagers en France (taux d'orientation et caractéristiques des différentes filières de traitement)			
	Produits non rincés							
GT5	Textile (Apport expérimentations pilotes pour la chemise)	Une journée portée (utilisé pour le linge de maison) / lavé → Taille de référence - Homme : 42 - Femme : 38 - Enfant : segmentation à définir	- Effet de serre - Pollution de l'eau - consommation d'eau Enjeux à confirmer ou à amender lors de l'expérimentation	- Emissions de GES (g éq. CO ₂) - Consommation d'eau (L) - Eutrophisation (PO ₄ ³⁻) Indicateurs à confirmer ou à amender lors de l'expérimentation	- Matières premières - Procédés de fabrication - Ennoblement - Entretien (lavage, repassage ...) - Fin de vie		-OM (82%) - valorisation (18%) Scénario peut être spécifié - Scénarii français pour les emballages ménagers	- Production - Filature - Tissage - Ennoblement - Confection - Traitement - Utilisation - Fin de vie
	Chaussures ville homme (Travaux en cours pour une extension aux chaussures de sport)	- porter selon un usage adapté une paire de chaussures en bon état pendant un an avec les pointures définies suivantes : - Homme : 42 - Femme : 38 - Mixte : 40 - Enfant : 28 - Premiers pas : 21	- Effet de serre - Consommation de ressources non renouvelables - Pollution de l'eau	- Emissions de GES (g éq. CO ₂) - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - Eutrophisation	- Matériaux - Procédés de fabrication - Transport (avion)	Décision reportée pour le cuir. Nécessité de travailler avec le GT1	- Ordures ménagères pour la chaussure - scénario de fin de vie des cartons en France	- Extraction des ressources énergétiques et minerais - Transport - Fabrication des matériaux - Pré-assemblage - Transport - Montage / assemblage - Transport vers la France - Fin de vie
	Maroquinerie							

GT6	Produits de la construction	Les catégories de produits sont définies, les indicateurs environnementaux sont ceux des FDES						
GT7	Mobilier	Unités fonctionnelles définies Durées de vie différenciées par produit grâce à des tests de performance (normes)	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre avec stockage - Acidification de l'air - Productions d'oxydants photochimiques - (Déchets Non Dangereux) - (Epuisement des ressources naturelles) 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES - Acidification de l'air - Productions d'oxydants photochimiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Matières premières - Transport approvisionnement et livraison - Production dur site - Certains procédés (laquage) 	Fabrication - Au prorata des unités fonctionnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Encombrants pour le meuble - Scénario de traitement des emballages ménagers français 	Exclusions : <ul style="list-style-type: none"> - Entrepôts, plateforme distributeur, lieu de vente - utilisation - certains transports
	Sièges rembourrés (extension en cours aux canapés lit)	1 place assise, de largeur minimale de 50 cm quand le produit est affiché pour au moins 2 places assises, par année d'utilisation Durées de vie différenciées par produit grâce à des tests de performance (normes)	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Acidification de l'air - Eutrophisation - (Epuisement des ressources naturelles) - (Production d'oxydants photochimiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Acidification de l'air - Eutrophisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Matières premières (textile, rembourrage, structure métallique) - Site 	Fabrication mono-produit – au prorata des unités fonctionnelles produites Fabrication multi-produit - au prorata : - des relations physiques -des unités fonctionnelles -des unités de production	<ul style="list-style-type: none"> - Sièges : encombrants - Scénario de traitement des emballages ménagers français 	Exclusions : <ul style="list-style-type: none"> - Entrepôts, plateforme distributeur, lieu de vente - utilisation - certains transports
	Literie	1 place de couchage sur sa longueur réelle, de largeur minimale de 70 cm quand le produit est affiché pour au moins 2 places	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Acidification de l'air - Eutrophisation - (Epuisement des ressources naturelles) - (Production d'oxydants photochimiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Acidification de l'air - Eutrophisation 	<ul style="list-style-type: none"> - Matières premières - Site 	Fabrication mono-produit – au prorata des unités fonctionnelles produites Fabrication multi-produit -	<ul style="list-style-type: none"> - Matelas : encombrants - Scénario de traitement des emballages ménagers français 	Exclusions : <ul style="list-style-type: none"> - Entrepôts, plateforme distributeur, lieu de vente - utilisation - certains transports

		de couchage, par année d'utilisation Durées de vie différenciées par produit grâce à des tests de performance (normes)				au prorata : - des relations physiques -des unités fonctionnelles -des unités de production		
	Articles de literie							
GT8 P	Support d'écriture	Ecrire et stocker des données sur 10 m ² de papier dans de bonnes conditions selon un usage adapté Différenciation selon des critères de qualité	- Effet de serre, - Dégradation de l'écosystème forestier, - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables, - (Eutrophisation) - (Pollution photochimique) (émissions de COV).	- Effet de serre - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables		Allocation massique	- Fin de vie des emballages primaires - Fin de vie des emballages secondaires : 100 % recyclage si les filières existent - Fin de vie des autres éléments	Exclusions : - Transport entre la plateforme logistique et le lieu de vente - Transport conso. - Collecte des déchets primaires
	Produit de classement	Classer et protéger 200 feuilles de papier A4 de 80g/m ² dans des conditions normales d'utilisation Différenciation selon des critères de qualité	- Effet de serre - Dégradation de l'écosystème forestier - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - (Eutrophisation) - (Pollution photochimique) (émissions de COV).	- Effet de serre - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - Dégradation de l'écosystème forestier (création d'un sous-groupe)		Allocation massique	- Fin de vie des emballages primaires - Fin de vie des emballages secondaires : 100 % recyclage si les filières existent - Fin de vie des autres éléments	Exclusions : - Transport entre la plateforme logistique et le lieu de vente - Transport conso. - Collecte des déchets primaires

	Ramette	<p>Imprimer recto-verso une ramette de 500 feuilles de format A4, soit 62,37 m² de papier dans de conditions normales avec un équipement d'impression standard et selon un usage adapté</p> <p>Différenciation selon des critères de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Dégradation de l'écosystème forestier - (Epuisement des ressources naturelles non renouvelables) - Eutrophisation des eaux - (Consommation nette d'eau) - (Acidification de l'air) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Eutrophisation des eaux - Dégradation de l'écosystème forestier (création d'un sous-groupe) 		Allocation massive	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de vie des emballages primaires - Fin de vie des emballages secondaires : 100 % recyclage si les filières existent - Fin de vie du papier 	<p>Exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution - Transport conso. - Collecte des déchets primaires
	Enveloppe	<p>Contenir et permettre l'expédition d'un contenu de référence¹ dans des conditions normales² de protection et de confidentialité.</p> <p>Une enveloppe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Dégradation de l'écosystème forestier - (Epuisement des ressources naturelles non renouvelables) - Eutrophisation des eaux - (Consommation nette d'eau) - (Acidification de l'air) 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Eutrophisation des eaux - Dégradation de l'écosystème forestier (création d'un sous-groupe) 		Allocation massive	<ul style="list-style-type: none"> - Fin de vie des emballages primaires - Fin de vie des emballages secondaires : 100 % recyclage si les filières existent - Fin de vie du papier 	<p>Exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Distribution - Transport conso. - Collecte des déchets primaires - Autres usages que l'envoi postal
GT8e	Editions, magazine ...	<p>Mettre à disposition un contenu sur une surface A4 / page</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de Serre - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - Pollution photochimique - Acidification - Ecotoxicité aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES - Pollution photochimique - Eutrophisation - (Consommation d'eau) - (Epuisement des ressources naturelles non renouvelables) 				

¹ Le contenu de référence est le nombre de feuille préconisé par le fabricant, contenu dans l'article.

² Les conditions normales de protection et de confidentialité doivent être suffisantes pour ne pas permettre la lecture du document contenu dans l'enveloppe ou la pochette postale, en dehors de l'espace fenêtre

			- Consommation d'eau					
GT9	Vaisselle, ustensiles de cuisine, arts de la table et décoration							
GT1 OS	Sacs à dos	Sac à dos pour un type d'usage pour deux ans d'utilisation	- Effet de Serre - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables	- Emissions de GES (g éq. CO ₂) - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables	- Masse et composition des composants finis	Pas de co-produit	- Sacs : OM - Emballages : scénarii français	- Extraction des matières premières - Fabrication - Transport amont - Confection - Transport aval - Fin de vie
	Chaussures de ski	Une paire de chaussures de ski avec son emballage pour 120 jours d'utilisation	- Effet de Serre - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables	- Emissions de GES (g éq. CO ₂) - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables	- matériaux (manque de données secondaires)			- Extraction des ress. énergétiques et des minerais - Fabrication composants - Transport - Montage - Transport - Fin de vie - Utilisation ?
	Raquettes	Utilisation d'une raquette afin de pratiquer un sport de raquette de manière non-professionnelle (tennis, badminton et squash) = Une raquette cordée et grippée, son emballage et ses	- Effet de serre - (Epuisement des ressources naturelles fossiles) - (Epuisement des ressources naturelles minérales) - Acidification - (Toxicité et santé humaine)	- Effet de serre - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - Acidification	- Production des matières premières du cadre - Production et assemblage de la raquette - Production de la housse - Transport - Production des autres matériaux	- Bénéfices du de la valorisation : selon BP X30-323 - Production : allocation à la raquette	- Raquette et housse : OM sauf si collecte spécifique - Fin de vie des emballages primaires - Fin de vie des emballages secondaires et tertiaires.	Exclusions : - Transport conso. - Transport de collecte des déchets ménagers - Entrepôts logistiques et lieux de vente - Mise en forme des matériaux d'emballage

		consommables						primaires et secondaires - Transport des emballages vers le site de production (hors housses). - Fabrication des composants mineurs - Consommation électrique du recordage - Transport des consommables
GT1 OS	Balles	Utilisation d'une balles afin de pratiquer le tennis ou le squash de manière non-professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Epuisement des ressources naturelles fossiles - Epuisement des ressources naturelles minérales - Eutrophisation des eaux douces - Acidification 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - Eutrophisation des eaux douces - (Acidification) 	<ul style="list-style-type: none"> - Production et assemblage de la balle - Production feutre - Production latex naturel - Production autres MP - Emballages - Distribution - Fin de vie balle 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture de l'hévéa : latex + arbre (100/0) - Elevage d'ovin : laine + viande (GT1) - Culture du Cotton : fibre + graines (GT5) - Fin de vie : conformité BP X30-323 	<ul style="list-style-type: none"> - Balles : recyclage 5 % / OM 95 % sauf si collecte spécifique - Fin de vie des emballages primaires - Fin de vie des emballages secondaires et tertiaires. 	<p>Exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construction des bâtiments et fabrication des machines et des outils - Transport conso. - Collecte des déchets ménagers - Consommation s d'utilités et production de déchets des entrepôts logistiques et des lieux de ventes - Mise en forme des matériaux d'emballage

								<ul style="list-style-type: none"> primaires et secondaires - Transport des emballages vers le site de production. - Composants mineurs des balles, dont le poids cumulé représente moins de 5% en masse. - Utilisation
	Volants	Utilisation d'un volant de badminton pour un usage sportif de manière non-professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Epuisement des ressources naturelles fossiles - Eutrophisation des eaux marines - Eutrophisation des eaux douces - Acidification 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Epuisement des ressources naturelles <u>fossiles</u> - Eutrophisation des eaux douces - (Acidification) - (Eutrophisation des eaux marines) 	<ul style="list-style-type: none"> - Production jupe - Production bouchon - Assemblage - Emballage primaire - Distribution - Fin de vie des déchets de production 	<ul style="list-style-type: none"> - Plume / oie – canard (GT1) - Site de production : nombre de volants produits - Fin de vie : conformité BP X30-323 	<ul style="list-style-type: none"> - Volants : OM sauf si collecte spécifique - Fin de vie des emballages primaires - Fin de vie des emballages secondaires et tertiaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Exclusions : - Construction des bâtiments et fabrication des machines et des outils - Transport conso. - Collecte des déchets ménagers - - Consommation s d'utilités et production de déchets des entrepôts logistiques et des lieux de ventes - Mise en forme des matériaux d'emballage primaires et secondaires - Transport des emballages

								<p>vers le site de production.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Composants mineurs des balles, dont le poids cumulé représente moins de 5% en masse. - Utilisation
Ballons	<p>Utilisation d'un ballon afin de pratiquer un sport de manière non-professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Epuisement des ressources naturelles fossiles - Eutrophisation des eaux douces - Eutrophisation marine - Acidification 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de serre - Eutrophisation des eaux douces - Acidification - (Eutrophisation des eaux marines) - (Epuisement des ressources naturelles <u>fossiles</u>) 	<ul style="list-style-type: none"> - Production des mat. prem. - Mise en forme de la vessie (si présente) - Distribution - Fin de vie du ballon - Assemblage du ballon 	<ul style="list-style-type: none"> - Culture de l'hévéa : latex + arbre (100/0) - Culture du Coton : fibre + graines (GT1) 	<ul style="list-style-type: none"> - Site de production : ballons à panneaux et ballons à profil caoutchouc (nombre de ballons) et ballons rotomoulés et vessies (masse) - Fin de vie : conformité BP X30-323 	<ul style="list-style-type: none"> - Ballons : OM 100 % sauf si collecte spécifique - Fin de vie des emballages primaires - Fin de vie des emballages secondaires et tertiaires. 	<p>Exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - Construction des bâtiments et fabrication des machines et des outils - Transport conso. - Collecte des déchets ménagers - - Consommations d'utilités ainsi que la production de déchets des entrepôts logistiques et des lieux de ventes, - Transport des emballages vers le site de production. - Gonflage
Vélos	Discussions en cours							

GT1 OJ	Jeux de plateau	Unité de vente consommateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de Serre - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - Pollution photochimique 	<ul style="list-style-type: none"> - Emissions de GES - Epuisement des ressources naturelles non renouvelables - Pollution photochimique 	<ul style="list-style-type: none"> - Matériaux - Procédés de fabrication - Transport 			Phase d'utilisation ?
	Nomenclature définie par FD CR 14 379			<ul style="list-style-type: none"> - Acidification - Ecotoxicité aquatique - Consommation d'eau 	<ul style="list-style-type: none"> - Acidification - Ecotoxicité aquatique - Consommation d'eau 			
GT1 1	<p>Quincaillerie</p> <p>(Reprise des travaux par la DHUP → référentiel conforme aux déclarations environnementales avec des simplifications)</p>	<p>Utiliser un article de quincaillerie, inclus dans le périmètre de ce référentiel sectoriel, pendant un an »</p> <p>Durées de vie différenciées par produit grâce à des tests de performance (normes)</p> <p>Evaluation sur un produit de référence</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de Serre - Epuisement des ressources naturelles - Ecotoxicité aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Effet de Serre - Epuisement des ressources naturelles - Ecotoxicité aquatique 	<ul style="list-style-type: none"> - matériaux - procédés de fabrication - (transport) 	Réflexion sur les procédés de fabrication	<ul style="list-style-type: none"> - Déchetterie - Déchets des ménages, via la filière des encombrants - Fin de vie des emballages primaires 	<p>Exclusions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase d'utilisation - Transport conso. - Collecte des déchets
	<ul style="list-style-type: none"> - Forêts (bétons) - Truelle et masse 							
GT1 2	Services financiers	Projet de référentiel présenté à la plate-forme mais non validé						
GT1 3	Voitures et deux roues motorisés	Ces groupes de travail n'ont pas commencé.						
GT1 4	Bijouterie (lunettes), joaillerie, orfèvrerie,							

GT1 5	Pièces détachées de l'automobile	
GT1 6	Instruments de musique	

Légende : **bleu** : catégories de produits identifiées mais traitées ultérieurement dans les GT sectoriels
 rouge : éléments en cours de discussion ou non consensuels au sein des GT sectoriels
 gras : les avancées des groupes sectoriels depuis la dernière réunion de la plate-forme